



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

VILLE DE PIERREFITTE SUR SEINE

SEANCE EN DATE DU JEUDI 16 NOVEMBRE 2023

DEL2023-170

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU MAIRE

DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N° 1 POUR L'EXERCICE 2023

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 1612-11 ;

Vu la délibération n°DEL2023_23 en date du 23 mars 2023 approuvant le budget primitif 2023 ;

Vu la délibération n°DEL2023_153 en date du 19 octobre 2023 approuvant le budget supplémentaire 2023 ;

Considérant le budget primitif et le budget supplémentaire de l'exercice 2023 ;

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements budgétaires de chapitre à chapitre pour permettre le paiement sur l'exercice 2023 d'une prime « pouvoir d'achat » aux agents concernés ;

Considérant le document budgétaire joint à la présente délibération et modifiant les crédits du budget 2023 en conséquence ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

DELIBERE

Article 1^{er} :

La décision modificative de crédits N° 1 pour l'exercice 2023 est approuvée.

Article 2 :

Les crédits du budget 2023 sont modifiés conformément au document budgétaire joint à la présente délibération.

Article 3 :

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée au Préfet de Seine-Saint-Denis et au Trésorier principal de Saint-Ouen-sur-Seine.

Publication le 20 novembre 2023
Télétransmission en Préfecture le 20 novembre 2023

Article 4 :

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal de la Ville de Pierrefitte-sur-Seine.

Article 5 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Pierrefitte-sur-Seine dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig à Montreuil (93558) qui peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont les Membres présents, signé après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Conseiller départemental



Michel FOURCADE





REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DE LA SEINE SAINT-DENIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-DENIS
Canton d'Epinay/Pierrefitte/Villetaneuse

VILLE DE PIERREFITTE SUR SEINE
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 16 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize du mois de novembre à dix-neuf heures , le Conseil Municipal de la Commune de Pierrefitte-Sur-Seine, dûment convoqué le 10 novembre 2023, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel Fourcade, Maire. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Nom de Conseiller en exercice : 39

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur le Maire,
- Monsieur Pernot, Madame Eloto, Madame Bennacer, Monsieur Helbling, Monsieur Rastocle, Madame Noël, Monsieur Alloncius, Madame Haneefa, Monsieur Rahouani, Monsieur Camara, Monsieur Carre, Madame Le Moal, Monsieur Timba, Monsieur Petrose, Madame Pavilla, Madame Ahamada, Monsieur Marthely, Monsieur Muzzamil, Madame Haque, Monsieur Lahitte, Monsieur Aïd, Monsieur Loimon, Monsieur Potel, Madame Hachelaf, Madame Vétel, Madame Minic, Monsieur Colak, Monsieur Diaouné, Conseillers Municipaux.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

- | | |
|-------------------------------|-----------------------|
| • Madame Kenniz | par Monsieur Pernot |
| • Madame Diop | par Madame Bennacer |
| • Monsieur Jouvenelle | par Monsieur Timba |
| • Madame Sefaihi | par Monsieur Helbling |
| • Monsieur Jacqueray | par Monsieur Petrose |
| • Madame De Gelibert | par Madame Eloto |
| • Monsieur Sales Salada | par Monsieur Aïd |
| • Monsieur Kouppé De K Martin | par Madame Vétel |
| • Madame Miret | par Monsieur Rastocle |
| • Madame Bédar | par Monsieur Potel |

Christian Pernot a été élu(e) secrétaire, conformément à l'article L 2121.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après ces formalités, la séance a suivi l'ordre du jour de la convocation.

Le Maire,
Conseiller départemental

Michel FOURCADE

